

Énoncé de qualités

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République Démocratique du Congo présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome et a l'honneur de se référer à la décision du 09 mars 2015 du bureau de l'Assemblée des Etats Parties relative à l'élection des membres du Conseil de direction du fonds d'affectation spéciale au profit des victimes et à la note ainsi référencée ICC-ASP/14/SP/08 du Secrétariat des Etats Parties ayant trait à ladite élection afin de vous soumettre la candidature de M. Sayeman Bula-Bula, de nationalité congolaise, en vue de sa réélection en qualité de membre du Conseil de direction du Fonds d'affectation au profit des victimes pour l'exercice 2015-2018.

Professeur de Droit international, notamment de droit international humanitaire, à l'Université de Kinshasa et à l'étranger depuis 1987, le candidat congolais a exercé un premier mandat de membre du Conseil de direction du Fonds d'affectation au profit des victimes (2012-2015), siégé en qualité de Juge ad hoc à la CIJ (2000-2002), presté ses services au titre d'expert international du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (1996-1998), assumé les fonctions de Président de la Commission nationale de lutte contre la corruption (2002-2004), exercé les fonctions de Regional Representative de l'Africa Human Rights Network/Justice and Protection (1990-1995).

Le Ministère saurait gré au Secrétariat de distribuer aux Etats Parties du Statut de Rome le curriculum vitae de M. Sayeman Bula-Bula, joint à la présente note, qui contient des indications attestant qu'il satisfait aux conditions objectives et subjectives exigées par les résolutions pertinentes de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome.

[...]
